Une fabrique de caisses de Boulogne incendiée

300.000 fr. de dégâts

Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu a détruit à Boulogne-sur-Mer, une partie des ateliers de la fabrique de caisses Vincent Blampain et fils, située rue d'Isly.

Une partie des bâtiments a pu être préservée grâce aux promptes mesures de secours apportées et surtout à la proximité des glacières du Parc où l'on puis puiser une grande quantité d'eau.

L'alarme fut donnée à deux heures du matin. Le feu qui semble s'être déclaré dans la machinerie et dont le point de départ est encore inconnue ne tarda pas à se développer rapidement. Les pompiers de Boulogne aussitôt prévenus accoururent et aidés par de courageux habitants se mirent en devoir de faire la part du feu, chose difficile, en raison de ce que de grandes quantités de bois se trouvaient emmagasinées.

Enfin, à 7 heures du matin, le feu était circonscrit et il ne restait plus qu'à noyer les décombres.

La chaufferie est complètement détruite ainsi que la tonnellerie, immobilisant ainsi le reste des nombreuses machines de l'usine.

Les dégâts évalués au bas mot à trois cent mille francs sont couverts par des assurances.

Les ouvriers avaient quitté leur travail depuis samedi sans rien remarquer d'anormal.

C'est encore trop cher

DIX SOUS POUR LES PORTRAITS DU KRONPRINZ ET DE HINDENBOURG

Metz, 30. — La vente du mobilier de Robert Roechling, ancien maître des forges à Thionville, qui avait refusé de payer 28.000 francs d'impôts sur l'accroissement de sa fortune pendant la guerre, n'a rapporté que 6.000 francs.

La grande salle du Colisée où a eu lieu la vente était remplie de curieux et d'amateurs. De nombreux intermèdes comiques ont marqué la séance. C'est ainsi que l'on a bien ri lorsqu'un cultivateur des environs a fait l'acquisition des bottes de Roechling et que des portraits du kronprinz et de Hindenburg furent adjugés pour chacun cinquante centimes.

Les pétards d'un gosse firent trois victimes

Paris, 30. — Un incendie dû à l'imprudence d'un enfant qui a allumé une boîte de pétards s'est déclaré hier, vers 17 heures, dans un appartement du 11 de la rue Trousseau. Il a été éteint par les pompiers après une heure de travail.

La mère du petit imprudent, Mme Théventin, a été brûlée assez grièvement et a dû être transportée à l'hôpital Saint-Antoine.

Deux autres personnes ont été également brûlées, mais légèrement.

Un malheureux vivait dans une loge à porcs

Bourgoin, 30. — Sur l'ordre du parquet, on a arrêté à Arcisse, commune de Saint-Ch'Tef (Isère), le fermier Pierre-Joseph Burfin, 53 ans, qui, ayant recueilli chez lui par cupidité, son frère Jean-Maxime, 47 ans, s'était d'abord fait donner tous les biens de celui-ci ; puis, pour se débarrasser de l'intrus, avait enfermé le malheureux dans un petit réduit de deux mètres cinquante de surface, sorte de loge à porcs sans lumière et sans air.

Jean-Maxime Burfin vivait là depuis 3 mois, étendu sur un lit de paille humide parmi des excréments, privé presque totalement de nourriture et en butte aux mauvais traitements.

Des voisins finirent par entendre ses gémissements et prévinrent la gendarmerie. Le séquestré fut alors délivré de son bourreau. Comme il était dans un état de prostration et d'hébétement extrêmes, mourant de faim, il fut transporté à l'hôpital de Bourgoin.

Pauvre Mlle Pigeon

Elle ne voulait se séparer du cadavre de sa sœur

Rennes, 30. — Deux vieilles filles, les demoiselles Pigeon, habitaient à Janzé, près de Rennes. Elles vivaient dans la solitude la plus absolue, ne recevant jamais de visite, n'adressant la parole à personne.

Un jour, on ne vit plus l'aînée. Des semaines se passèrent. La gendarmerie ouvrit une enquête et se présenta au domicile des demoiselles Pigeon.

Dans la chambre où couchaient les deux sœurs, les gendarmes aperçurent, étendue sur un lit, le cadavre de la disparue, dans un état de putréfaction avancé.

Interrogée, la survivante refusa de donner des explications. La malheureuse couchait dans la pièce où était le cadavre.

Le parquet de Rennes a été informé et les magistrats se sont rendus, hier matin, à Janzé.

De l'autopsie, il résulte que toute idée de crime ou de suicide doit être écartée. La mort remonte au mois de février. Mlle Augustine Pigeon n'avait pas voulu se séparer du cadavre de sa sœur. Elle ne sera pas inquiétée et le permis d'inhumer a été délivré.

Un grave accident d'auto à Courtrai

Une auto tomba dans un fossé et il y eut six blessés

Dans la matinée de dimanche, M. Maréchal colonel retraité de l'armée belge, domicilié à Ath, accompagné de sa femme, de ses filles, Suzanne, 15 ans et Fernande, 8 ans, et de M. Sasserath, médecin, 2, rue des Clarisses, à Tournai, se rendaient dans la direction d'Ypres en automobile, pilotée par le chauffeur de ce dernier.

Arrivés à Courtrai, chaussée de Tourrai, le chauffeur n'étant plus maître de sa direction, l'auto est allée se jeter dans le fossé bordant la route, projetant les six voyageurs sous la machine.

Des passants leur portèrent secours et M le docteur Vanhuffel, qui leur donna des soins, a constaté les blessures suivantes :

M. Maréchal, fracture de la jambe ; Mme Maréchal, se plaint de douleurs internes ; Mlle Maréchal Suzanne, se plaint de fortes douleurs internes, petite fracture probable du crâne ; Maréchal Fernande, blessures à la tête ; M. Sasserath, jambe gauche fracturée.

Ces cinq personnes ont été transportées à l'Hôpital, rue de Buda, où elles reçoivent les soins de trois docteurs. Le chauffeur, qui a le poignet gauche fracturé, a pu regagner son domicile. Quant à l'auto, elle est hors d'usage.

Un cadavre sous des gerbes de blé

Toulouse, 30. — Le cadavre d'un homme inconnu, dissimulé sous des gerbes de blé, a été découvert dans un champ de la commune de Riscle (Gers). L'enquête ouverte par le parquet de Mirande et la police mobile de Toulouse qui se sont transportés sur les lieux démontre que l'on se trouve en présence d'un crime.

Gestes de fous et de criminels

Sans un mot, un individu poignarda une jeune bonne

Paris, 30. — Hier, vers 17 heures, une jeune bonne Yvonne Sanquer, âgée de 21 ans, venait de quitter le square La-Bruyère pour aller faire un tour de promenade. Elle traversait le carrefour Lafayette, lorsqu'un individu de petite taille, plutôt chétif, assez élégamment vêtu, et paraissant âgé de 20 à 25 ans, lui barra le passage et, sans un mot, la frappa d'un coup violent à la poitrine.

La passante poussa un cri de douleur et d'effroi. Mais, avant qu'on put s'interposer, le misérable s'acharnait sur sa victime, la frappa à nouveau par trois fois, à la nuque et dans le dos, de son poing que l'on vit alors armé d'un couteau.

Le gardien de la paix Buisson, de service à quelques pas de là, s'élança sur le meurtrier, qui se laissa arrêter sans résistance, et que les gardiens eurent grand peine à soustraire à un lynchage total de la part de témoins indignés de cette scène inoule.

Tandis que l'on transportait, en taxi, Mlle Yvonne Sanquer à l'hôpital de la Charité, où son état fut jugé assez grave, son agresseur était conduit au commissariat du quartier de la Chaussée-d'Antin.

L'interrogatoire ne fut pas aisé. Le quidam parlait et comprenait assez mal notre langue. Ou réussit enfin à lui faire décliner son état civil : Louis Corey, né le 16 octobre 1900 à Campochiaro (Italie), naturalisé Américain, à Paris depuis le mois de novembre de l'an dernier, et actuellement domicilié en hôtel, 119, boulevard Bessières.

Corey habite à cette adresse depuis environ deux mois. Il se dit étudiant, mais en réalité ne paraît pas faire grand chose. On avait remarqué ses allures bizarres et il semblait fort taciturne.

— Je ne sais pas pourquoi j'ai fait cela, déclara-t-il. Je ne connaissais nullement ma victime. Je suis fou, voilà tout.

Puis il se mit à tenir des propos incohérents qu'interrompirent de violentes crises nerveuses.

Il a été envoyé à l'infirmerie spéciale du dépôt.

Une anglaise fut étranglée et coupée en morceaux

Londres, 30. — La police de Londres s'occupe actuellement d'un crime sensationnel qui a été commis dans le quartier de Lambeth (Londres). Dans une chambre donnant sur la cour et dont la porte était fermée, on a trouvé, étendu sur un lit, le corps d'une femme nommé Edmunds, âgée d'environ 50 ans.

Les jambes qui avaient été coupées se trouvaient sur une table.

La mort est due à la strangulation, un mouchoir était resté enfoncé dans la bouche de la victime.

Un neveu de celle-ci, qui demeure dans la même maison, a été arrêté.

Un coup de tampon fit onze victimes

Londres, 30. — On mande de Toronto qu'une collision s'est produite samedi, près de Québec, entre un train de voyageurs et train de marchandises. Il y a quatre tués et sept blessés.

::: Les Mémoires ::: d'un Policier Lillois

VOLEURS DE POULES

Les ravageurs de basses-cours emploient les trucs les plus extraordinaires

Dans les jardins de nos villes du Nord, il est de tradition d'élever, en vue de la consommation familiale, poules pondeuses et lapins dodus; le lapin est, si on peut dire, pour le Lillois, la poule au pot du dimanche. Aussi l'ouvrier de « chez nous », possesseur ou locataire de la moindre parcelle de terrain, érige-t-il avec une rare ingéniosité la baraque où le succulent rongeur, choyé, nettoyé avec soin, et pourvu d'une herbe abondante croîtra en force et en beauté, en attendant la casserole finale, où une escorte de juteux pruneaux le transformera en le plat de résistance dominical, orgueil de nos ménagères.

Mais le propriétaire légitime du clapier, voire de la basse-cour adjointe, n'est pas le seul à espérer bénéficier des produits de son labeur, et dans la tourbe de la population, bien d'autres amateurs non-payants sont à l'affût de la bonne aubaine. Au besoin, ces messieurs aident la chance, et, dans de petites razzias nocturnes, s'approprient sans vergogne, le fruit du travail patient d'autrui. Il n'est de semaine où « Le Réveil » n'apporte à ses lecteurs l'écho des exploits des ravageurs de poulaillers et de clapiers. Les vols isolés abondent et la police a d'autant moins de chances d'aboutir dans ses recherches, que le plus souvent le voleur absorbe lui-même, et sans tarder, le ou les corps du délit.

Les mystérieux exploits de "renards à deux pattes"

Cependant, tous les malfaiteurs ne rêvent pas lapins et volailles pour leur consommation personnelle, mais opèrent en vue de la revente du produit de leurs vols. Savamment organisés et opérant en association, nos cambrioleurs opèrent en grand et vident successivement toutes les basses-cours d'un même quartier. En égard du prix de la marchandise, le métier est intéressant et nourrit son homme. La profession offre, bien entendu, des risques, dont le moindre est de recevoir par une belle nuit, une bonne charge de petits plombs dans le gras... des reins. Au reste, les malfaiteurs n'hésitent pas à supprimer, s'il le faut, un témoin gênant, comme le montrera un de nos prochains récits.

Peu avant la guerre, le quartier de Fives-Lille et les verdoyantes « Dondaines », si bien célébrées par notre chansonnier lillois Desrousseaux, étaient mis en coupe réglée par une bande d'adroits pillards nocturnes. Il ne se levait pas de matin sans que quelque brave petit propriétaire ouvrier vînt mettre au courant de sa mésaventure le commissaire de police du quartier. En huit jours, le magistrat totalisa un tableau de chasse clandestine suffisant à assurer la nourriture d'une compagnie à effectif de guerre renforcé. Mais c'est en vain que les agents rayonnèrent dans la zone dévastée et ses alentours, personne ne put fournir l'ombre d'un renseignement utile sur les habiles détrousseurs de basse-cour. Le plus étrange de l'affaire était que les vols signalés ne s'accompagnaient d'aucune effraction de portes, découpage de clôtures métalliques ou de haies, etc.. ; en un mot, ni bris de clôture, ni escalade n'étaient jamais relevés sur les lieux du larcin.

Naturellement, il y eut de bones âmes pour parler de fantômes, mais la police, elle, ne croit guère aux fantômes, surtout à ceux qui se nourrissent de poules ! C'était, en effet, un second point étrange de l'affaire : les voleurs ne dérobaient que *les poules*, et les coqs, les lapins étaient dédaignés par la bande occulte.

Devant l'inanité des recherches, on prévint le service de la sûreté et les agents Sapin et Delforge reçurent la mission d'éclaircir le mystère.

Une arrestation mouvementée

Tout d'abord, les inspecteurs dirigèrent leurs recherches chez les marchands des quartiers et des Halles de Lille ; la quantité de volaille dérobée avait fait justement penser aux deux agents que la « revente » était le principal but des mystérieux voleurs.

En effet, on leur signala que la veille, aux Halles Centrales, deux individus avaient offert à des commerçants plusieurs poules superbes, mais dont le prix de vente vraiment trop faible laissait soupçonner une origine un peu... louche. Poursuivant leurs investigations, les policiers finirent par apprendre que les singuliers colporteurs demeuraient au troisième étage d'une maison de la rue Chevreul.

Espérant trouver le gibier au gîte, les inspecteurs s'y rendirent le lendemain dimanche, à midi. La porte était fermée ; ils frappèrent. Personne ne répondit. Ils sièrent demander la clef au principal locataire et en revenaient munis, lorsqu'ils entendirent à l'intérieur de la chambre, lebruit d'une clef tombant sur le plancher. L'affaire était donc bonne. Sapin introduisit donc prestement son passe-partout dans la serrure et ouvrit la porte. Pas de chance ! Par la fenêtre ouverte, on voyait, déjà loin, un individu filer dans les nochères...

Les agents ne perdirent pas leur sang-froid ; vif comme un écureuil, Delforge sauta sur le toit et se mit à la poursuite du fuyard, tandis que Sapin, dévalant l'escalier quatre à quatre, s'en allait attendre l'agile filou cent mètres plus loin, et précisément *là où il devait descendre*. Un inspecteur de la sûreté doit en effet connaître à fond, non seulement la topographie de la ville où il opère, mais encore celle, plus spéciale, des quartiers et de *tous* leurs îlots de maisons : entrées, sorties et aboutissants *de toute nature*. Sinon, à la première poursuite, il s'arrêtera désemparé et perdra à rechercher la piste un temps précieux, que l' « autre » saura utiliser au mieux... de sa liberté.

C'est donc dans une courette minable que Sapin attendait son agile client ; dégringolant d'une échelle de fer avec une souplesse d'acrobate, l'homme sauta à terre avec satisfaction et... s'arrêta, figé de respect, devant le revolver que l'inspecteur lui braquait sous le nez. Ce fut une minute de douce émotion, abrégée par l'arrivée également aérienne de Delforge, un peu essoufflé de sa promenade à travers le royaume élevé des cheminées. L'homme fut solidement « amarré » avant d'être conduit au poste ; la précaution était bonne, car le gaillard portait sur lui un couteau à cran d'arrêt grand ouvert, un casse-tête plombé, et un coup-de-poing américain !

A l'arrivée des agents dans sa chambre, l'amateur de volailles qui répondait au doux nom de Rissoli, était occupé à faire cuire un superbe poulet ; une demi-douzaine d'autres gisaient non plumés dans un coin. Ce fut pour l'Italien un vrai crève-cœur d'échanger cette succulente ripaille pour la sévère « loule de son » du poste Central.

A la manière de Sherlock Holmes

Rissoli refusa carrément de nommer ses complices, et malgré un « cuisinage » d'une journée, s'obstina dans sa réserve têtue.

Dans l'espoir de recueillir quelqu'indice sur les relations de l'Italien, Sapin s'en retourna rue Chevreul, et passa une minutieuse inspection de la chambre aux poulets. Il ne put rien trouver qui le mît sur la trace de la bande, lorsqu'avant de sortir, l'agent, ramassant machinalement une des bestioles déposées sur la table, eut un geste de surprise... un deuxième puis un troisième poulet subirent également un attentif examen de sa part...

En sifflotant un petit air entraînant, Sapin, se frottant les moins, s'en fut tout guilleret vers la sûreté, quérir son collègue Delforge, pour continuer la chasse...

Une curieuse partie de pêche à la ligne

Le jour s'élevait à peine, qu'une équipe d'agents de la sûreté développait une savante manœuvre concentrique vers les Dondaines.... On était au fort du printemps, et quatre heures n'avaient pas encore sonné, que Sapin, coiffé d'une casquette et chaussé d'espadrilles, se glissait silencieux dans les sentiers encore pleins de brume, derrière un groupe singulier : une femme portant un sac vide sur l'épaule, et deux hommes armés d'un attirail complet de *pêcheur à la ligne*.

Arrivés devant un jardin clos d'un grillage en fil de fer derrière lequel on pouvait apercevoir quelques poules déjà en train de picorer, le groupe fit halte et se concerta. Tapi dans un fossé, Sapin ne perdait pas un détail de ses mouvements. L'un des hommes ajusta bout à bout les tronçons de la canne à pêche qu'il portait, tandis que l'autre démêlait la ligne et fixait l'appât à l'hameçon. Un bref coup de fouet et, adroitement lancée, la ligne tombait dans l'enclos... Avec un gloussement de joie, une poule se précipitait sur l'asticot, battait des ailes et s'envolait tout à coup pour retomber l'instant d'après de l'autre côté du grillage, dans le sac de la bonne femme ! On en était à la quatrième prise de cette séance de pêche à la ligne d'un nouveau genre, lorsque de tous côtés arrivèrent au pas gymnastique les agents placés aux aguets...

En examinant le bec des poulets volés, Sapin avait remarqué *la trace laissée dans les chairs par le hameçon* des ingénieux voleurs ; une enquête rapide menée par un de ses collègues dans les estaminets de la rue Chevreuil, lui avait appris le nom des amateurs de pêche amis de l'astucieux Italien.

De la réflexion, de l'audace et une habile filature avaient fait le reste...

H. L.

(A suivre.)

Charlot n'épousera pas la belle Pola Negri

Los Angeles, 30. — Le roman d'amour entre Pola Niegri et Charlie Chaplin semble définitivement terminé. Pola Niegri a en effet déclaré à Charlie Chaplin qu'elle ne pouvait l'épouser. « Chaplin, a-t-elle dit, est un garçon charmant, mais je suis pleinement convaincue maintenant que nous n'aurions jamais pu être heureux ensemble. Il a trop de fougue, il dramatise tout. Il n'a aucune des qualités que le mariage exige, parce qu'il ne voit dans l'amour que matière à expérience. Je suis heureuse que tout soit fini, sans cela, mon œuvre en eut souffert ».

Le bruit de la rupture ,qui circulait depuis quelque temps, avait paru déjà se confirmer il y a quelques jours. Chaplin était apparu en public en compagnie de Lenora Ulric, tandis que Pola Negri, de son côté, marquait beaucoup d'attentions à William Tilden, le champion de tennis.

On se rappelle que plusieurs fois déjà, dans le passé, on avait annoncé que Pola Negri et Charlie Chaplin avaient rompu pour toujours ,mais jusqu'à maintenant, les deux parties en cause avaient toujours démenti ces bruits de rupture.

Le duc d'Orléans perd la raison

Il est interné près de Londres et l'on veille sur lui jour et nuit

Londres, 30. — Louis-Philippe, duc d'Orléans, chef de la dynastie des Bourbons, est actuellement enfermé à Inverness Lodge, une maison de Rochampton, près de Londres, appartenant à M. U.-F. Vinteur, membre du comité de l'Exposition de l'Empire britannique. Cette nouvelle sensationnelle a paru lundi matin dans le « Daily Express ».

Philippe d'Orléans est bien prisonnier et deux garde-malades veillent sur lui jour et nuit. Il est pris de délire à chaque instant.

« Me voilà prisonnier moi, roi de France »

Au moment où la raison semble l'abandonner, le duc quitte le fauteuil dans lequel il repose habituellement, s'avance vers les grandes fenêtres de la résidence où il a été récemment amené et s'écrie avec un geste de désespoir navrant, même pour les médecins qui le soignent : « Me voilà prisonnier, moi, roi de France, prisonnier ».

Louis-Philippe a été atteint de paludisme

Interviewé par le « Daily-Express », l'agent financier de Philippe d'Orléans en Grande-Bretagne, confirme les faits ci-dessus par la déclaration suivante :

« Au cours de ses récentes explorations en Afrique, le duc a été atteint de paludisme. Sa santé laissait beaucoup à désirer lorsqu'il revint à Londres. Il y trois semaines environ, comme il en avait l'habitude, il se rendit alors à Oakles (Wimbledon), résidence de Mme Charles Jarrott, anciennement lady Rosslyn, chez laquelle il descendait souvent.

» L'état du prince empira cependant ; on eut recours aux médecins les plus éminents de Londres et de Paris, qui décidèrent de lui faire suivre sans délai un traitement spécial. Ce traitement, Philippe d'Orléans ne pouvait le suivre à Oakles. Les membres de sa famille l'amenèrent donc à Inversess Lodge. Sa Majesté Georges V fut alors mise au courant de l'état du duc par l'ex-roi Manoël de Portugal, qui vint spécialement à Londres pour l'en informer.

» A la vérité, Philippe d'Orléans ignorait où on le menait. A ce moment, il était presque inconscient ; on le transporta de son lit dans une ambulace automobile, qui le conduisit à sa nouvelle demeure. Depuis son arrivée à Inverness Lodge, le duc est en observation. Deux célèbres spécialistes londoniens le surveillent constamment. De temps à autre, il reçoit également la visite d'un éminent médecin de Paris. Quant aux garde-malades, ils ne le quittent pas d'un seul instant ».

En terminant, le représentant du prince assure que l'état du prétendant s'est légèrement amélioré et que ses crises sont maintenant moins fréquentes. Sa sœur, la reine Amélie de Portugal, lui a rendu visite à deux reprises la semaine dernière. La seconde fois, Philippe d'Orléans put même la reconduire jusqu'à l'entrée d'Inveress Lodge.

Un repris de justice a abattu son rival

Marseille, 30. — A 16 heures, le nommé Jean Muscatelli, 40 ans, né à Bastia, rencontrait rue des Vignes, au quartier de la Capeletta, son compatriote, Casimir Chiaromoglia, 26 ans, qui poursuivait son amie de ses assiduités. Les deux Corses s'invectivèrent et une rixe éclata. Soudain, Moscatelli sortit de sa poche un revolver et tira sur Chiaromoglia, qui ne fut pas atteint. Celui-ci, craignant pour sa vie, tira à son tour plusieurs coups dans la direction de son rival qui, atteint en pleine poitrine, s'écroula. La police, accourue ,ne put que relever un cadavre. Le meurtrier avait pris la fuite.

Une rapide enquête fit découvrir que la victime était un repris de justice, ayant subi quinze condamnations en France et en Corse pour délits divers.

Les pigeons voyageurs détruits par l'ennemi

UN RECOURS DU MINISTRE DES R. L.

Paris, 30. — Cet après-midi, est venue devant la commission supérieure des dommages de guerre siégeant au Conseil d'Etat, sous la présidence de M. Gautier, l'affaire des pigeons-voyageurs détruits par l'ennemi.

Le ministre des Régions libérées avait porté un recours contre un jugement du Tribunal des dommages de guerre de Lille, rendu au profit d'un sinistré du Nord, M. Van de la Nouet, auquel ce jugement accordait, outre la valeur du préjudice subi, des frais supplémentaires en vue du remplacement des pigeons détruits.

M. Nicolay a combattu la thèse du ministre, soutenant que la valeur des pigeons au moment de la déclaration de la guerre, devait être seule remboursée, parce que les pigeons-voyageurs n'appartenant pas à une exploitation agricole, commerciale ou industrielle, ne pouvaient être considérés comme immeubles par destination.

Le ministère public, par l'organe de M. de Calan, a conclu au rejet du recours du ministre.

L'arrêt a été renvoyé à huitaine.

L'Université de Gand sera flamandisée

Comment se résume le nouveau texte de loi

Bruxelles, 30. — Le texte définitivement adopté par le Parlement, concernant la transformation de l'Université de Gand, voté la semaine dernière par le Sénat, et vendredi par la Chambre, se résume ainsi :

A l'Université de Gand, l'enseignement est donné en flamand dans les termes de la présente loi La langue flamande est la langue administrative de l'Université.

Dans les Facultés de philosophie et lettres, de droit, de sciences et de médecine, les étudiants ont le choix pour les matières prescrites par la loi, entre le régime flamand et le régime français. Le régime flamand comporte les deux tiers des cours en flamand et un tiers en français. Le régime français comporte les deux tiers en français et un tiers en flamand. La proportion s'établit par le nombre d'heures consacrées à chaque cours.

Au doctorat en médecine, l'enseignement clinique est fait en flamand.

Quand la loi sera appliquée

L'emploi du flamand à l'Université commencera à partir de l'année académique 1923-1924 par les cours de la première année d'études dans les différentes facultés et écoles et sera étendu d'année en année. Si les circonstances le permettent, le gouvernement hâtera l'organisation de l'enseignement flamand, mais sans qu'il soit porté atteinte au droit des étudiants ayant commencé leurs études en français de les terminer entièrement dans cette langue.

Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour sauvegarder les avantages matériels dont jouissent les professeurs et chargés de cours actuellement en fonctions.

Après le discours de M. Chaumet

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Paris, 30. — Presque tous les journaux d'opinion commentent le discours que M. Chaumet a prononcé hier à Bordeaux en vue des prochaines élections.

« La Victoire », ce discours aboutit à préconiser une politique de discorde nationale.

« L'Eclair » demande à M. Chaumet de préciser la délimitation à droite du Bloc qu'il préconise.

« Le Gaulois » dit que ce discours constitue une manœuvre pour envelopper MM. Millerand et Poincaré dans la politique du Bloc des gauches.

« L'Echo National » déclare que M. Chaumet reprend le programme de Painlevé sous l'égide de M. Poincaré.

« L'Ere Nouvelle » reproche à Chaumet de ne pas s'apercevoir des profondes divergences d'idées et de principes qui séparent Poincaré de Painlevé et d'Herriot.

« L'Œuvre » se déclare en désaccord sur beaucoup de points avec M. Chaumet, mais ajoute : Sa proposition de nous entendre pour balayer le Bloc National, mérite d'être retenue.

« L'Humanité » écrit que ce discours se résume dans la formule type des conservateurs : ni réaction, ni révolution.

Le général Berdoulat est passé dans la réserve

Paris, 30. — Le général Berdoulat, Grand Croix de la Légion d'Honneur, passé hier au cadre de réserve, n'exerce plus, à partir d'aujourd'hui, les fonctions de gouverneur militaire de Paris, dans lesquelles va lui succéder, on le sait, le général Gourand.

Le général Berdoulat occupait ce poste depuis le 18 Février 1919.

Les élèves officiers anglais à Amiens et à Soissons

Compiègne, 30. — Deux groupes d'élèves officiers anglais sont passés en gare.

Le premier groupe venant de Soissons à 6 h. 15 est reparti à 6 h. 20 pour Amiens ; le deuxième groupe, venant d'Amiens à 7 h. 50 est repartt peu après pour Soissons.

Budget des dépenses recouvrables

Paris, 30. — « L'Officiel » publie un décret portant délégation aux Ministres de la Justice, de la Guerre et des Pensions, de la Marine, de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, du Travail, des Colonies, de l'Agriculture, des Travaux Publics, des Régions libérées, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales, de crédits ouverts au Ministre des Finances, au titre du budget spécial pour l'exercice 1923 des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix.

Ensevelis dans une carrière

Nancy, 30. — Un accident qui a causé la mort d'un jeune homme, s'est produit hier soir aux Carrières Solvay, à Liverdun, où plusieurs ouvriers étaient occupés à extraire de la pierre, lorsqu'un éboulement se produisit. Deux ouvriers furent ensevelis. L'un d'eux, nommé Armand Maury, âgé de 20 ans, fut trouvé mort lorsqu'on les dégagea. Son père, chef carrier, a dû assister impuissant à ce terrible drame.

Un crime termina une discussion

Le Havre, 30. — La nuit dernière, au cours d'une discussion, le nommé Marcel Terrien, 33 ans, journalier, a été tué quai de Lille, de trois coups de revolver par Edouard Lechevalier, 32 ans, pêcheur, qui s'est constitué prisonnier.

EUILLETON DU 1er AOUT 1923 — N° 10

L'ESPIONNE DE L'EMPEREUR

Grand Roman d'amour et d'aventures, par Hector FLEISCHMANN

PREMIERE PARTIE

Pour tuer Bonaparte

IV

L'AVENTURE DU CITOYEN CHARLIER

— SUITE —

Résumé des feuilletons précédents

Napoléon était arrivé à Boulogne pour surveiller les préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. Peu après un espion du frère de l'ex-roi débarquait. Arrêté il déclara être le frère de Charlier, l'armateur boulonnais. Parvenu à s'échapper il rejoignait un espion royaliste Cléry qui se cachait à Boulogne.

Mais l'éveil était donné, des soldats se présentèrent chez Charlier, qui était suspect par suite de ses relations antérieures avec les émigrés. L'armateur jura qu'il n'avait pas de frère. Le sous-préfet prévenu et flairant quelque conspiration fit arrêter Charlier. Interrogé par le sous-préfet, l'armateur commença à protester de son innocence mais sur les menaces formelles du sous-préfet il se décida à parler.

Il y eut d'abord un instant de silence. La pluie rageusement battait son rappel aux vitres du cabinet. Le monotone tictac d'une pendue de porcelaine scandait la marche de l'heure. La plume levée, le secrétaire attendait. Masclet s'était placé devant la cheminée où charbonnait un maigre feu allumé à la hâte. La tête basse, d'une voix sourde, s'arrêtant à le courtes hésitations, Charlier parla. Entre ses lambeaux de phrases, il soufflait haut et rauqué.

— En me soupçonnant le complice de ce qui s'est passé cette nuit, commença-t-il, on se trompe, on a tort... Je le répète : je suis innocent dans toute cette affreuse aventure. C'est sans doute quelqu'un qui m'aura voulu nuire qui se sera servi de mon nom...

— Qui soupçonnez-vous ?

— Je ne sais pas... Je ne soupçonne personne... Je ne sais même pas comment était fait l'homme...

Le sous-préfet alla à la porte, l'entr'ouvrit et parla aux soldats assis dans l'antichambre sombre :

— Le caporal Rateau est-il là ?

— Non, citoyen sous-préfet, il est retourné au poste, répondit une voix dans l'éloignement.

— Qu'on me l'aille querir. Je l'attends.

La porte se referma.

— Continuez, dit Masclet à l'armateur.

— Sans doute, reprit Charlier, on a pu soupçonner ma conduite. Oui, il est vrai que j'ai aidé quelquefois au passage d'émigrés d'Angleterre en France ou de France en Angleterre. Mais c'est qu'on avait fait appel, en ces circonstances, à d'anciennes obligations que j'avais eu le malheur de contracter. Mais, depuis, j'ai réparé largement ces fautes en coopérant à l'armement des corsaires qui ont fait tant de mal aux vaisseaux du gouvernement britanique. Je me suis pleinement et franchement rallié au nouvel ordre des choses et le Premier Consul n'a pas de plus fidèle admirateur, de plus zélé serviteur que moi.

— Ce sera à vous de le prouver, interrompit Masclet, par des révélations complètes. Quels sont les noms des individus que vous avez eu l'occasion de faire entrer en France ?

— Beaucoup d'entre eux me sont inconnus. Je ne me souviens que d'un certain Lacarrière-Méricourt et de Labaye de Saint-Hilaire...

— Hein ? sursauta Masclet. Les complices de Cadoudal ?

— Hélas ! je ne l'ai su que trop tard, citoyen ! L'attentat de Nivôse m'a ouvert les yeux et c'est quand j'ai appris que le Premier Consul avait miraculeusement échappé à la machine infernale que je me suis promis de ne plus me rendre l'involontaire complice de pareils crimes.

Mais, tout effaré, le sous-préfet marchait à travers le cabinet :

— Cadoudal !... les complices de Cadoudal !... mâchonnait-il entre ses dents.

Puis, se plantant soudain devant Charlier :

— S'ils ont débarqué à Boulogne, ils ont dû trouver un asile dans la ville ?

— Certainement, affirma l'armateur.

— Où ?

— Chez un nommé Cléry, qui est à la tête de l'agence royaliste.

— Cela se passait en l'an IX, mais aujourd'hui l'agence existe-t-elle encore ?

Masclet était devenu plus pressant, flairant les dessous de l'aventure, acharné à en saisir le fil. Une si belle occasion d'avancement ! Il était sur le gril. Il touchait à la vérité, à la découvert des ennemis du gouvernement consulaire. Aussi, pressées rapides, les questions se succédaient-elles.

— Où est ce Cléry ?

— A Boulogne.

— Le connaissez-vous ?

— Je l'ai vu cinq ou six fois.

A ce moment on gratta à la porte. Vivement le secrétaire se précipita. L'ayant entre-bâillée, il dit :

— C'est le caporal Rateau.

— Qu'il entre, répondit Masclet.

L' « Enfonceur de la 32e » entra. Depuis une heure il ne décoléralt pas. Après avoir vu la tournure de l'événement il en prévoyait obscurément les suites fâcheuses. Qu'allait-il résulter pour lui de tout cela ? Ah ! il avait la malchance contre lui ! Pareille chose lui arriver presque sous les yeux du Premier Consul ! C'était bien la peine en vérité d'avoir récolté un coup de cimeterre dans le ventre, aux Pyramides, en thermidor an VI, et d'avoir reçu une balle dans la jugulaire, à Plaisance, par la belle journée du 19 prairial. Voilà qu'on le fourrait dans une aventure d'émigrés, et qui sait de chouans, peut-être ?

Il entra dans le cabinet, et aussitôt fut harponné par le sous-préfet.

— Caporal, vous avez vu l'homme qui s'est réclamé du citoyen Charlier ?

— J'ai eu ce désavantage, grogna Rateau.

— Le reconnaîtriez-vous ? De quelle taille était-il ? Ses cheveux ? Sa taille ? Enfin, comment était-il ?

Le caporal regarda le secrétaire, puis Charlier. L'inquiétude lui fit battre des prunelles. Décidément ce devenait sérieux

— Allons ! allons ! pressait Masclet, parlez. Quel air avait ce quidam ?

Rateau s'appliqua à le décrire. Il avait assez mal vu l'homme, rapport à la lampe qui... que... Il se souvenait de sa taille. Ses cheux étaient bruns, légèrement gris. L'individu avait le nez long, sa bouche était petite. Par lambeaux, le sous-préfet arrachait au guerrier le signalement du chevalier. Brusquement Charlier l'arrêta d'un geste.

— Je connais l'homme, dit-il.

— C'est ?... Son nom ?....

— Saint-Hilaire, dit le Chevalier.

— Cadoudal !... Un des hommes de Cadoudal !... s'exclama le sous-préfet, débrile.

Et, les bras au ciel :

— Il est revenu en France pour assassiner le Premier Consul ! Vite ! vite, caporal, envoyez un homme chez le commissaire de la police générale ! Qu'il vienne ! Vite ! Il y va de la vie du Premier Consul !

Il bouscula Rateau vers la porte et revint sur Charlier.

— Vous m'avez dit que les royalistes avaient une agence à Boulogne, un abri, une cache, un refuge, où ?

— Je... je... ne sais pas... balbutia l'armateur.

— J'ai besoin de le savoir, et sur-le-champ !

Le sous-préfet fit un pas vers la porte.

— Arrêtez ! cria Charlier. Je vous mènerai à l'endroit.

— Nous le tenons ! s'exclama Masclet. Un beau coup de filet ! Saint-Hilaire ! Allons !

La troupe derechef fut requise, le secrétaire expédié au commissariat de la police générale, une escouade de gendarmes appelée du poste de la mairie, et, quelques instants plus tard, en silence, la cohorte descendait vers la ruelle où la banque de la conspiration s'était cachée.

Claquant des dents, transi, le pouce douloureux, Charlier flanquait le sous-préfet. Il se sentait les gendarmes et les tuaillers sur les talons, et, intérieurement, en appelait aux dieux de la cruauté de cette épreuve imméritée. Dans la rue des Vieillards, au pas de course, son écharpe aux reins, le commissaire rejoignit la troupe. Rapidement Masclet le mit au courant. On interrogea Charlier sur la disposition des lieux. Y avait-il une seconde issue de la maison ? Les conjurés avaient-ils réservé une cachette ? Mais Charlier ignorait les détails du refuge, l'aménagement de la maison. Cléry ne l'avait reçu jamais que dans une pièce vide donnant sur le jardin. Il ne savait rien de l'intérieur de la cache.

Cependant on était arrivé devant la misérable maison de l'étroite venelle. Masclet avait posé des hommes aux deux bouts de la rue, en surveillance sur les ruelles qui y aboutissaient. Puis, le commissaire avait frappé.

Sans réponse au troisième coup, Masclet avait fait enfoncer la porte. L'irruption avait été soudaine et brutale. Dans l'ombre, un individu avait surgi, mais culbuté et écrasé sous la poussée des gendarmes, il avait été à moitié étranglé.

(A suivre.)